

**Compte-Rendu du 7<sup>ème</sup> Séminaire sur l'acceptabilité et les aspects sociétaux du Véhicule Automatisé****Jeudi 13 octobre 2022 de 10h à 12h, par visioconférence**

Le 7<sup>ème</sup> séminaire sur l'acceptabilité et les aspects sociétaux du véhicule automatisé s'est tenu jeudi 13 octobre. Il a été conclu par Monsieur Clément Beaune, ministre délégué en charge des transports, a été animé par Madame Anne-Marie Idrac, haute responsable de la stratégie nationale de développement des véhicules automatisés.

Le séminaire a permis de présenter l'avancement de la stratégie nationale et du cadre réglementaire, ainsi que deux enquêtes auprès des français, réalisées par HARRIS pour le Ministère (perception du véhicule automatisé, utilisation des systèmes d'information routière). Ces enquêtes ont été mise en regard du 2<sup>ème</sup> baromètre sur l'acceptabilité du véhicule automatisé par les français (MACIF/VEDECOM), de l'étude de la communauté d'intérêt du véhicule autonome auprès des élus locaux, et de travaux internationaux récents sur l'acceptabilité du véhicule autonome par les usagers.

Enfin, les derniers travaux académiques sur les impacts environnementaux ont été présentés.

**Synthèse des échanges**

L'acceptabilité des systèmes automatisés semble faire apparaître un léger fléchissement entre 2021 et 2022. Les français apparaissent ainsi plus réservés avec un léger retrait de l'intention d'usage et de la confiance accordée au véhicule automatisé de type navette automatisée sans conducteur à bord. L'intérêt des élus locaux pour le déploiement de ces services apparaît néanmoins élevé ; ces services sont notamment considérés comme un vecteur d'attractivité. Le transport public et la mobilité partagée portent par ailleurs des valeurs d'inclusion et répondent aux préoccupations environnementales. Cependant, le passage à l'échelle et l'atteinte d'une taille critique du marché, se heurtent encore à des difficultés, qui résident notamment dans l'incertitude sur les coûts de ces systèmes et leur domaine d'emploi atteignable.

Ces éléments alimenteront la révision de la stratégie nationale pour le déploiement de la mobilité routière automatisée prévue fin 2022 – début 2023.

Par ailleurs, un séminaire thématique sur les enjeux de sécurité liés à la démonstration de la sécurité (niveau de sécurité de référence, scénarios, description des domaines d'emploi) sera organisé en janvier 2023.